

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2013

RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 815)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 65

présenté par

M. Bourdouleix, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Fritch, M. Fromantin,
M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin,
M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Sauvadet,
M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

ARTICLE 2

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« la liste »

le mot :

« chacune ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« cette liste »

les mots :

« la nomination de chacune des personnes désignées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que le vote des commissions porte sur chacune des personnalités proposées, et non sur la liste.